

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1553

Attribution de crédits d'achat de premier équipement pour l'ouverture de la crèche municipale Rochaix II située 60, rue du Professeur Rochaix dans le 3e arrondissement. Adaptation du montant de l'opération n° 03024002 "EAJE Rochaix réaménagements et mise en conformité des locaux" et révision de l'AP n° 2009-1, programme 00002.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1553 - ATTRIBUTION DE CREDITS D'ACHAT DE PREMIER EQUIPEMENT POUR L'OUVERTURE DE LA CRECHE MUNICIPALE ROCHAIX II SITUEE 60, RUE DU PROFESSEUR ROCHAIX DANS LE 3E ARRONDISSEMENT. ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION N° 03024002 "EAJE ROCHAIX REAMENAGEMENTS ET MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX" ET REVISION DE L'AP N° 2009-1, PROGRAMME 00002. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5278 du 11 mars 2013, vous avez autorisé la réhabilitation et la mise en conformité d'un équipement Petite Enfance « Rochaix II » de 48 places situé 60, rue du Professeur Rochaix dans le 3^e arrondissement, opération 03024002, et voté l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 - programme n° 00002.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et voté ou actualisé les autorisations de programmes dont celle n° 2009-1 « Opérations et aménagements petite enfance PEP 2008- 2014 », programme 00002.

Ce bâtiment, propriété de la Ville de Lyon, a accueilli jusqu'en septembre 2012, un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant géré par les HCL. La libération de ces locaux était une opportunité pour la Ville de Lyon d'aménager une nouvelle crèche, pour un coût peu élevé (rénovation intérieure pour un montant de 450 000 €).

Cet équipement rénové a permis dans un premier temps la relocalisation de la crèche Delore à Lyon 8^e, durant la rénovation de ses locaux, d'avril 2014 à juillet 2015.

Aujourd'hui, ce bâtiment va accueillir un nouvel Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant municipal, dénommé « Rochaix II », d'une capacité de 48 places. Son ouverture est prévue en novembre 2015. Il accueillera les enfants de 7h45 à 18h15 du lundi au vendredi.

La proximité géographique avec le territoire du 8^e arrondissement permet de proposer 24 places aux familles du 3^e arrondissement et 24 places aux familles du 8^e arrondissement.

Ce projet permet de poursuivre la politique engagée par la Ville, soucieuse d'accroître l'offre d'accueil en faveur de créations d'équipements de petite enfance sur les territoires identifiés comme prioritaires.

Pour permettre l'accueil des enfants en novembre, cet espace doit être aménagé en mobilier, petits aménagements et premières fournitures.

Le montant de ces acquisitions de premier équipement s'élève à 100 000 € TTC et sera financé par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-1 « Opérations et aménagements petite enfance PEP 2008- 2014, programme 00002 ». Il portera le montant global de l'opération à 567 560 €.

Vu les délibérations n° 2013/5278 du 11 mars 2013 et n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1- L'acquisition de mobiliers et matériels est approuvée.

2- Le nouveau montant de l'opération n° 03024002 " EAJE Rochaix réaménagements et mise en conformité des locaux" est approuvé. Il sera financé par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2009-1 « Opérations et aménagements petite enfance PEP 2008- 2014, programme 00002 ».

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00002, AP n° 2009-1, opération n° 03024002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- déjà réalisé : 456 479,85 €
- année 2015 : 107 442,66 €
- année 2016 : 3 637,49 €.

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris la CAF, le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

B. REYNAUD